



Herbicide DB-1254

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C simplifiée, sous-catégorie C.3.11

N° de la demande : 2011-0654
Catégorie : Simplifiée, catégorie C.3.11
Produit : Herbicide DB-1254
Numéro d'homologation : 29515
Matières actives (m.a.) : dicamba/thifensulfuron-méthyle (DIC/MMM)
N° de document de l'ARLA PDF en français : 2061097

Contexte

L'herbicide DB-1254 (n° d'homologation 29515) est homologué pour le traitement de postlevée du blé (blé de printemps et blé dur), de l'orge de printemps et de l'avoine pour la répression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges. Cet herbicide est utilisé uniquement dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix, en Colombie-Britannique.

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide DB-1254 afin d'inclure une allégation de lutte contre la sagesse-des-chirurgiens et pour changer la période de répression de la renouée liseron du stade de une à trois feuilles au stade de une à six feuilles. La dose homologuée demeure la même et aucune modification n'est apportée aux cultures ou à leurs étapes de croissance.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise car ces propriétés n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est exigée puisque le profil d'utilisation, y compris les cultures hôtes, les doses et les délais d'application demeurent inchangés.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a présenté les données résultant de huit essais effectués dans l'Ouest du Canada, au cours desquels on a évalué l'efficacité de l'herbicide DB-1254 appliqué en postlevée à raison de 85 g/ha sur le blé de printemps (y compris sur le blé dur) et l'orge de printemps pour la répression de la sagesse-des-chirurgiens et de la renouée liseron.

Les données fournies concernant l'efficacité montrent que l'herbicide DB-1254 permet de contrôler efficacement la sagesse-des-chirurgiens à la suite d'une application en postlevée. Les données appuient également l'extension de la période de répression de la renouée liseron du stade de une à trois feuilles au stade de une à six feuilles.

Conclusion

L'ARLA a évalué la présente demande et a jugé les renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide DB-1254 afin d'inclure une allégation de répression de la sagesse-des-chirurgiens et de la renouée liseron (au stade de une à six feuilles).

Références

PMRA # 2010458 2011, DB-1254 Herbicide for Control of Flixweed and 1-6 leaf Wild Buckwheat, DACO: 10.2.3.3,10.2.3.3(B),10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.